

Avez-vous des questions sur cet avertissement-extrait de rôle ?

Générales

Fin.belgium.be

Contact Center : 02 572 57 57

Tous les jours ouvrables
entre 8 h 30 et 17 h (tarif local).

Paieiment

Votre Infocenter Namur

Tél. : 02 572 57 57

Code direct : 19401

Vous souhaitez venir ? Prenez un rendez-vous :

- Fin.belgium.be > Contact
- 02 572 57 57 (code direct : 19401)

Calcul

Votre bureau de taxation
Centre
PME NAMUR

Tél. : 02 577 48 30

Mentionnez à chaque contact le numéro d'article (211.201.412) et votre numéro national (49.12.28-091.85).

Vous n'êtes pas d'accord avec cet avertissement-extrait de rôle ?

Erreurs et omissions simples ?

Contactez dès que possible votre bureau de taxation dont les coordonnées se trouvent ci-dessus.

Contestations fondamentales ?

Introduisez de préférence une **réclamation**. Vous devez introduire votre réclamation au plus tard dans les 6 mois¹ :

- soit via **MyMinfin.be**
- soit par courrier : envoyez une réclamation motivée à :
PME NAMUR - Rue des Bourgeois 7, 5000 Namur
 - décrivant clairement les motifs de votre réclamation ;
 - écrite, datée et signée par vous-même ou par votre conjoint sur les biens duquel l'imposition est mise en recouvrement ou par un mandataire (joignez une procuration l'autorisant à agir en votre nom) ;
 - en mentionnant :
 - votre nom, adresse et numéro national et ceux de votre conjoint ;
 - en cas d'introduction par un mandataire : nom, adresse et qualité de votre mandataire ;
 - le numéro d'article (211.201.412), la commune (WALCOURT).

Si vous en faites la demande dans votre réclamation, vous pourrez être entendu.

Lors de la procédure de réclamation, vous pouvez demander la conciliation auprès du Service de Conciliation Fiscale, Boulevard du Roi Albert II 33, boîte 46 à 1030 Bruxelles : fax 0257 980 57 - conciliateurs.fiscaux@minfin.fed.be - www.conciliationfiscale.be

Délai de réclamation expiré ?

Dans un nombre limité de cas, vous pouvez encore demander un **dégrèvement d'office de l'imposition**. Vous devez en faire la demande dans un délai de 5 ans². Prenez contact dès que possible avec votre service de taxation, dont vous trouverez les coordonnées ci-dessus. Dans ce cas également, vous pouvez faire appel au Service de Conciliation Fiscale (voir ci-dessus).

¹ À partir du 3^e jour ouvrable qui suit le 16/09/2021, ou, en cas d'envoi électronique, à compter du jour où l'avertissement-extrait de rôle a été mis à disposition.

² À partir du 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle l'impôt a été établi ou à partir du 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition dont relève l'impôt.



Résumé

Cette cotisation a été établie sur base des données qui figurent ci-après.
Veuillez vérifier si ces données sont correctes.

Données déclaration

Code	Donnée	Code	Donnée	Code	Donnée
1002	1	1105	435,03	1109	108,99
1110	765,99	1156	255,33	1216	9.832,76
1218	1.459,28	1225	900,17	1228	17.944,94
1394	250,00	1400	0,00	1407	0,00
1570	5.000,00	1584	1	1600	28.062,24
1606	7.500,89	2109	108,99	2110	765,99
2156	255,33	2225	1.253,07	2228	19.473,66
4366	40				

Données administratives

1061	8,0	1084	1	1086	28/12/1949
1090	2	1288	16,3	1574	5.000,00
1619	1	1765	69,36	2086	29/05/1954
2288	8,6				

RESULTAT DU CALCUL

Montant que vous devez payer

€ 13.297,34

Taux moyen d'imposition (%)

33,8

8,5

DETAIL DU CALCUL

Détermination des revenus imposables

Revenus de biens immobiliers

R.C. bâtiments	459,59	1109	459,59	2109
Total	459,59		459,59	

Revenus de capitaux et biens mobiliers

Location de biens mobiliers :	255,33	1156	255,33	2156
Imposable distinctement à 30,00 %	255,33		255,33	

Revenus professionnels

Pensions légales	17.944,94	1228	19.473,66	2228
Rentes de conversion 2020	9.832,76	1216		
Rentes de conversion 2008 - 2019	1.459,28	1218		
Total	29.236,98		19.473,66	
Net	29.236,98		19.473,66	



Détail du calcul (suite)

Imposable globalement	29.236,98		19.473,66	
Précompte professionnel	900,17	1225	1.253,07	2225

Rémunérations de dirigeants d'entreprise

Rémunérations	0,00	1400		
Précompte professionnel	0,00	1407		

Bénéfices d'entreprises industrielles, commerciales ou agricoles

Bénéfice brut	28.062,24	1600		
Autres frais professionnels	7.500,89-	1606		

Résultat net (bénéfice) 20.561,35

Total 20.561,35
Imposable globalement 20.561,35

Revenus professionnels imposables globalement

Revenus de remplacement, pensions et allocations de chômage avec complément d'entreprise	29.236,98		19.473,66	
Revenus en qualité d'indépendant	20.561,35			
Total	49.798,33		19.473,66	

Revenu imposable globalement

Revenus de biens immobiliers	459,59		459,59	
Revenus professionnels				
Revenus de remplacement, pensions et allocations de chômage avec complément d'entreprise	29.236,98		19.473,66	
- Revenus en qualité d'indépendant	20.561,35			
Total des revenus nets	50.257,92		19.933,25	
Revenu imposable globalement	50.257,92		19.933,25	

CALCUL DE L'IMPOSITION

Quotités exemptées				
- montant de base	8.990,00		8.990,00	
Impôt de base	19.873,96		5.957,30	
Réduction d'impôt				
- sur les quotités exemptées	2.247,50-		2.247,50-	
Impôt à répartir	17.626,46		3.709,80	
Réduction revenus de remplacement, pensions et allocations				
de chômage avec complément d'entreprise	515,94-		1.786,25-	
Réduction additionnelle			184,08-	
Impôt de base réduit	17.110,52		1.739,47	
Principal sur rev. impos. globalement	17.110,52		1.739,47	



Détail du calcul (suite)

Revenus imposables distinctement :

- Revenus mobiliers

255,33 X 30,00 % = 76,60

255,33 X 30,00 % = 76,60

Principal total sur

rev. impos. globalement et distinctement 17.187,12 1.816,07

Impôt Etat 17.110,52 1.739,47

- Rev. imposables globalement 17.110,52 1.739,47

Principal sur autres revenus fédéraux

- Rev. imposables distinctement 76,60 76,60

IMPOT FEDERAL

Impôt Etat réduit

17.110,52 X 75,043 % = 12.840,25

1.739,47 X 75,043 % = 1.305,35

- Rev. imposables globalement 12.840,25 1.305,35

Réductions fédérales

- Libéralités 107,40- **1394** 42,60- **1394**

Solde impôt fédéral 12.732,85 1.262,75

- Impôt Etat réduit 12.732,85 1.262,75

IMPOT REGIONAL

Impôt Régional

12.840,25 X 33,257 % = 4.270,28

1.305,35 X 33,257 % = 434,12

- Rev. imposables globalement 4.270,28 434,12

Réductions régionales

- Convertibles en crédit d'impôt :

- Titres-services 25,78- 10,22- **4366**

Solde impôt régional 4.244,50 423,90

- Rev. imposables globalement 4.244,50 423,90

IMPOT TOTAL

Impôt Total 17.053,95 1.763,25

SOLDE IMPOT FEDERAL

- Majorations

Majoration (calcul ci-après) 0,00 0,00

- Eléments non remboursables

Bonification (calcul ci-après) 31,06-

- Eléments remboursables

Précompte professionnel 900,17- 1.253,07-

Versements anticipés 5.000,00-

Solde Impôt Fédéral 6.878,22 86,28

SOLDE IMPOT REGIONAL

Solde Impôt Régional 4.244,50 423,90

Total Solde Impôt Fédéral 6.964,50

Total Solde Impôt Régional 4.668,40

Taxe communale

-sur rev. Imposables 18.817,20 X 8,0 % 1.505,38

S O L D E 13.138,28



Détail du calcul (suite)

Cotisation spéciale pour la sécurité sociale

Montant dû sur 21.480,53	228,42	
Déjà retenu	69,36-	

Solde cotisation spéciale	159,06	

Montant que vous devez payer

€ 13.297,34

Majoration pour absence ou insuffisance de versement anticipé

Revenus soumis à majoration	20.561,35		
Quotient conjugal	6.168,41-		6.168,41

Différence ou total	14.392,94		6.168,41

Base	14.392,94		6.168,41
Impôt de base	3.741,18		1.542,10
Réduction d'impôt - sur les quotités exemptées	3.070,98-		1.542,10-

Impôt de base réduit	670,20		0,00
Impôt Etat	670,20		0,00
IMPOT FEDERAL			
Impôt Etat réduit			
	670,20 X 75,043 % =	502,94	
	0,00 X 75,043 % =		0,00
Réductions fédérales		105,00-	

Solde impôt fédéral		397,94	
IMPOT REGIONAL			
Impôt Régional			
	502,94 X 33,257 % =	167,26	
	0,00 X 33,257 % =		0,00
Réductions régionales		25,20-	

Solde impôt régional		142,06	
IMPOT TOTAL			
Impôt Total		540,00	0,00
Transfert impôt QC		0,00	0,00

Impôt Total		540,00	0,00
Porté à		572,40	0,00
Major. glob.	572,40 X 2,25 %	12,88	
Major. glob.	0,00 X 2,25 %		0,00
Avantage VA 4	735,72 X 1,75 %	12,88-	

Majoration		0,00	
Majoration réduite à 90 %		0,00	
Maj. < 80,00/0,50 % de l'impôt total		0,00	



Détail du calcul (suite)

Bonification pour versement anticipé de l'impôt

Impôt Total		17.053,95	1.763,25
Transfert impôt QC		0,00	0,00
Base à envisager		17.053,95	1.763,25
Porté à	106 %	18.077,19	1.869,05
Majorations fédérales		0,00	0,00
Précomptes imputés		900,17-	1.253,07-
VA nécessaires pour éviter la majoration		858,34-	0,00

Différence		16.318,68	615,98
VA4	4.141,66 X 0,75 %	31,06	

Bonification totale		31,06	

